

Règlement du jeu

1. Organisation

Le présent jeu « Vitrine gagnante » est organisé par L'Union commerciale et des artisans de Chambéry – Chambéry en Ville / La Ville de Chambéry désignés comme organisateur et en partenariat avec La Traboule du 02 au 22 décembre 2022.

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner les lots présents dans la vitrine gagnante.

3. Conditions et modalités de participation :

La participation au présent jeu est ouverte à toute personne majeure, dans la limite d'une participation par foyer.

4. Participation :

Toute personne majeure pourra participer au jeu de la vitrine gagnante via le site internet de la Ville de Chambéry : www.chambery.fr/vitrine-gagnante

5. Frais de participation

La participation au présent jeu n'engendre aucun frais de participation.

6. Désignation des gagnants

Le jeu se déroulera jusqu'au jeudi 22 décembre 2022 à midi. Le/la gagnante sera averti.e par mail ou par téléphone, la totalité des lots mis en jeu seront remis le vendredi 23/12 à 10h30 rue Métropole – 73000 Chambéry, par Monsieur Thierry REPENTIN - Maire de Chambéry, Madame Raphaële MOURIC – Adjointe au maire et Monsieur Atila ETER – Membre de L'U.C.A Chambéry en ville.

En cas de résultats ex aequo, un tirage au sort sera effectué pour départager le / la gagnante.

7. Données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés (loi 78-17 de 1978, modifiée) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 2016/679), vous disposez de droits sur les données que vous nous confiez. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, veuillez consulter la Charte de protection des données dans les mentions légales du site internet www.chambery.fr.